ART. 26 N° 615

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 615

présenté par M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 26

À la première phrase de l'alinéa 44, substituer aux mots :

« d'entrée en vigueur »

les mots:

« de prise d'effet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.